

actuellement des plans semblables qui s'appliquent aux dossiers de leurs services particuliers. Plusieurs de ces plans ont déjà été approuvés et mis en vigueur.

4. Voir réponse au n° 3.
5. Non.
6. Voir réponse au n° 5.

L'ART CANADIEN À LA BIENNALE DE SÃO PAULO

Question n° 1313—L'hon. M. Bell:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une exposition d'art canadien pour représenter le Canada à la VIII^e Biennale de São Paulo?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui a fait le choix de cette exposition?
3. Quels sont les artistes canadiens représentés?
4. Quel est le coût total de la représentation et de l'exposition à cette Biennale?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. Oui.
2. La Galerie nationale du Canada.
3. Jacques Hurtubise, Roy Kiyooka, Claude Tousignant et Gérald Trottier.
4. \$5,489.24.

L'ÉTUDE DES NORMES RELATIVES AU MARCHÉ DES EFFETS

Question n° 1314—L'hon. M. Bell:

1. Le gouvernement a-t-il commencé récemment à étudier le règlement des corporations sur le marché des effets et sur les révélations financières?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui a fait cette étude?
3. A-t-on choisi un avocat pour aider à cette étude?
4. Dans le cas de l'affirmative, qui est cet avocat et à quelles conditions a-t-on retenu ses services?
5. Quel est le but ou l'objectif de cette étude?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): 1. Oui, un certain nombre d'études sont en cours.

2. Les études sont poursuivies par un groupe de fonctionnaires du ministère des Finances, de la Banque du Canada, de la Direction des coalitions, du Service des corporations et de la Gendarmerie royale du Canada. Le Bureau du Conseil privé coordonne ces études.

3. Oui, M. Marc Lalonde, un avocat de Montréal.

4. Le Bureau du Conseil privé a retenu les services de M. Lalonde à titre de conseiller, pour une période de six mois, afin qu'il apporte son aide et ses conseils quant aux études qui se poursuivent à l'égard de la divulgation de renseignements financiers et de la réglementation des valeurs, et dirige le groupe de fonctionnaires dont il est fait mention au numéro 2. Le mandat de M. Lalonde prévoit également qu'il s'occupera de toutes autres

[L'hon. M^{lle} LaMarsh.]

questions que peuvent lui confier le premier ministre ou le greffier du Conseil privé.

5. Ces études ont pour but de préparer une réunion fédérale-provinciale de fonctionnaires qui se tiendra à la fin de juin et au cours de laquelle on discutera les problèmes relatifs à la divulgation de renseignements financiers et à la réglementation des valeurs.

CONTRAT RELATIF À L'ACHAT DE POTEAUX DE JALONNEMENT POUR LA PÊCHE ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LA NOU- VELLE-ÉCOSSE

Question n° 1327—M. Coates:

Est-ce que le ministère des Pêcheries ou quelque agence gouvernementale ont négocié un contrat relatif à l'achat de poteaux destinés par le ministère à marquer la ligne imaginaire séparant Crapeau (Île du Prince-Édouard) et Bergman's Point (N.-É.), aux fins de la pêche au homard et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des personnes en cause, et quel était le montant de ce contrat?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Le ministère des Pêcheries a acheté 20 poteaux de M. Richard Cameron de Port-Howe (N.-É.) au prix de \$30.

LE BUREAU DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES PROVINCES MARITIMES

Question n° 1333—M. Forrestall:

1. Le gouvernement a-t-il déterminé l'endroit du bureau de la main-d'œuvre qui desservira les provinces maritimes?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est l'endroit choisi?
3. Dans le cas de la négative, prendra-t-il une décision et, dans le cas de l'affirmative, quand?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1. Oui.

2. Le ministère aura à Halifax (N.-É.) un bureau central où seront installés le directeur régional de l'immigration et le directeur du Service de la main-d'œuvre pour la région de l'Atlantique, munis d'un personnel suffisant de spécialistes. Le Service de la main-d'œuvre aura aussi un bureau régional à Moncton (N.-B.), qui sera à la charge du directeur des opérations dans cette région, lequel sera responsable de la surveillance des bureaux locaux pour toute la région.

3. Ne s'applique pas.

LE TAUX DE LA NATALITÉ

Question n° 1334—M. Smith:

Pour chacune des six dernières années terminées le 31 décembre 1965 et par province quel a été, exprimé en termes absolus et en pourcentage par mille habitants, le taux de natalité au Canada?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):